



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Le GDEAM-62, soutenu par Notre Affaire à Tous, dépose un recours gracieux contre Tropicalia, un projet de serre tropicale dans le Pas de Calais

19 décembre 2019

Ce jeudi 19 décembre, le [GDEAM-62](#) dépose un recours gracieux auprès des maires concernés pour obtenir le retrait du permis de construire du projet Tropicalia. Sa démarche est soutenue activement par [Notre Affaire à Tous](#) et d'autres associations réunies en collectif pour s'opposer au projet. Ce dernier a obtenu son permis de construire le 22 octobre 2019, il sous entend la création d'une serre tropicale de 20.000m<sup>2</sup> sur les communes de Rang du Fliers et Verton dans le Pas de Calais. Ce projet est non seulement une menace pour la biodiversité locale en prévoyant le déplacement d'espèces tropicales mais également pour les terres agricoles qui seront supprimées pour la construction de cette infrastructure.



Le projet Tropicalia prône un loisir déraciné des problématiques climatiques sous couvert de justifications écologiques voir scientifiques.

Pour citer [le site](#) de promotion du projet, Tropicalia serait “une porte ouverte vers la compréhension et le respect d'un écosystème fragile”, “une invitation au rêve et à l'émerveillement le long d'un parcours de plus d'un kilomètre” ainsi qu’“un monde animal et végétal en parfait équilibre pour le plaisir des sens.” .



**Commencer la bataille juridique est essentiel** pour un projet qui jusqu'à présent est passé à travers les mailles du filet, peu médiatisé malgré son ampleur et son manque de cohérence. La mobilisation peine à se faire autour de celui-ci.

Greenwashing éhonté, les porteurs du projet passent sous couvert **le déplacement d'espèces que sous entend le projet, le risque de leur dissémination, les terres agricoles supprimées pour la construction d'une telle infrastructure** (supposant artificialisation des sols, pollution lumineuse etc.).

Promettant 26 degrés toute l'année dans la serre grâce à une technologie n'ayant pas encore fait ses preuves : Terraotherme, le projet prend notamment le risque d'une consommation d'énergie abusive.

En rejoignant la campagne [SuperLocal](#), qui cartographie les projets polluants sur le territoire, le projet a pu être identifié et les associations membres du collectif, notamment Notre Affaire à Tous et le GDEAM-62, joignent leurs efforts et leur capacité d'expertise afin que celui-ci ne puisse se faire en toute impunité.

Pour Chloé Gerbier coordonnant l'équipe juridique du projet Super Local : *“Ce projet est la vitrine de l'incohérence entre notre mode de vie et l'urgence climatique à laquelle nous devons faire face. Le projet Tropicalia dénie tout droit à la nature, en dissimulant, derrière de vains arguments de greenwashing, la construction d'un zoo tropical.”*

Pour Mariette Vanbrugghe, Présidente du GDEAM-62 : *“Le projet Tropicalia est en déphasage complet avec les exigences de limitation du gaspillage des ressources naturelles, gaspillage des sols en particulier, ressources non renouvelables, pour quels services rendus ? En déphasage complet aussi avec le respect de la vie animale, rien ne justifie la détention d'espèces animales tropicales dans notre région.”*

## CONTACT PRESSE

**Notre Affaire à Tous** : Chloé Gerbier - 06 46 43 55 09

**GDEAM-62** : 03 21 06 57 66

### Rappel des faits :

Le projet Tropicalia, porté par la société Opale Tropical Concept, consiste à construire une serre géante tropicale et divers autres aménagements sur le territoire des communes de Rang-du-Fliers et Verton, dans le département du Pas-de-Calais. Ce projet touristique sera implanté dans la zone d'aménagement concerté du Champ Gretz dont l'aménagement est en cours.

La serre tropicale, d'une surface de près de 20 000 m<sup>2</sup> abritera des animaux (papillons, oiseaux, insectes, reptiles...) et des végétaux exotiques, qui y seront présentés dans des ambiances différentes et sous une température de 26 à 28°C toute l'année. L'accueil d'environ 500 000 visiteurs par an est prévu.

Le projet, porté par Cédric Guérin, fut présenté aux élus locaux en 2014 et la demande de permis de construire déposée en juin 2019. Le public fut consulté du 12 septembre au 11 octobre suivants et le permis de construire délivré par la mairie le 22 octobre.



Le projet s'implantera sur un territoire à forts enjeux environnementaux, à environ 1 km du site Natura 2000 « marais de Balançon », à 550 mètres de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 « bocage et prairies humides de Verton », à 1,3 km du site inscrit des marais arrières littoraux au nord et à 5 km du site classé du Marquenterre.

